



Intérimaires Santé répond aux besoins des intérimaires

Comme tout salarié, vous bénéficiez d'une protection sociale proposée et financée à 50 % par votre agence d'emploi.

La complémentaire santé **Intérimaires Santé** prend en charge tout ou partie de vos frais de santé non remboursés par la Sécurité sociale et vous permet de mieux faire face aux dépenses de santé.

L'affiliation est automatique si :

- Vous avez réalisé **414 heures de mission** d'intérim sur les 12 derniers mois.
- Vous êtes en **CDI Intérimaire**.
- Vous avez un contrat de **3 mois ou plus**.

La cotisation est calculée en fonction de vos heures payées et prise en charge à hauteur de 50 % par votre employeur.

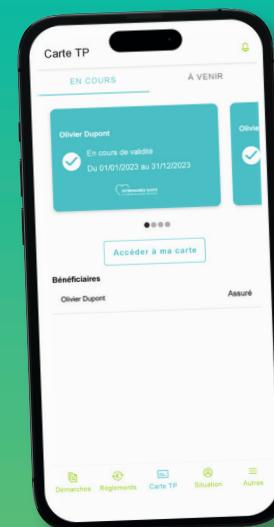


BON À SAVOIR

Les intérimaires n'ayant pas encore dépassé 414 heures peuvent aussi bénéficier d'Intérimaires Santé en adhérant de manière anticipée.

Votre appli mobile, toujours à vos côtés

Téléchargez l'**application mobile Intérimaires Santé** pour faciliter votre quotidien, maîtriser vos dépenses et gérer au mieux votre santé !



Disponible sur
iOS et Androïd

- ✓ Consultez et téléchargez votre **carte de tiers payant** même sans connexion internet
- ✓ Suivez et visualisez **vos remboursements de frais de santé**
- ✓ Trouvez un **professionnel de santé**
- ✓ Effectuez des **demandes de remboursements**
- ✓ Mettez à jour vos **données personnelles**

Contactez-nous !



interimairesSante.fr



01 44 20 47 40

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

INTÉRIMAIRE SANTÉ est un régime géré par SIACI SAINT HONORE – Groupe DIOT-SIACI – Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance. Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 Paris cedex 17 - France. SAS - Capital : 180 357 531,20 € - RCS Paris 572 059 939 RCS Paris - APE 6622 Z - N° TVA : FR 54 572 059 939. N° ORIAS : 07 000 771 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France. Réclamations : SIACI SAINT HONORE - Service réclamations - 43 rond-point de l'Europe, 51430 BEZANNES cedex - France



VOUS ÊTES INTÉRIMAIRE ?

VOUS ÊTES PROTÉGÉ !

**Votre santé,
notre priorité**

interimairesSante.fr



Bénéficiez du 100 % Santé

Les intérimaires couverts par Intérimaires Santé ont accès aux paniers 100 % Santé qui leur permettent de bénéficier de soins et d'équipements intégralement remboursés.

Dentaire

Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité, une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.

Optique

Un ensemble de montures et de verres de qualité (avec des traitements standards adaptés à votre vue) chez tous les opticiens et encore plus de services grâce à notre réseau partenaire Itelis (plus de 300 montures, possibilité d'une deuxième paire à partir d'1€, garantie casse...).

Audiodiologie

Une sélection étendue d'aides auditives avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités.



Un concentré d'avantages



COTISATION ATTRACTIVE

La cotisation est calculée en fonction des heures payées uniquement et réduite à 50 % grâce à l'employeur.

Pour un temps plein, votre complémentaire santé vous coûte moins de 12 euros par mois (et environ 7€ pour le régime général Alsace Moselle).



COUVERTURE AUTOMATIQUE

La couverture est automatique à partir de 414 heures de mission sur les 12 derniers mois, même avec plusieurs employeurs.



REMBOURSEMENTS RAPIDES

Vos dépenses de santé sont remboursées sous 48h.



TÉLÉCONSULTATION

Consultez un médecin généraliste ou spécialiste par chat, téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7. Le service est entièrement pris en charge par Intérimaires Santé.



MAINTIEN DES DROITS EN FIN DE MISSION

Vous continuez à bénéficier de votre couverture santé gratuitement pendant deux mois, même en l'absence de mission.



RÉSEAU ITELIS

Bénéficiez de tarifs préférentiels chez de nombreux professionnels de santé.

Renforcez votre couverture santé



OPTION GARANTIE +

Boostez vos remboursements et renforcez votre protection santé.



OPTION FAMILLE

Étendez vos garanties à tous les membres de votre famille (conjoint(e) et enfant(s)).



*Tarifs et conditions des options
sur interimairesSante.fr*

Bénéficiez d'aides



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Selon votre niveau de ressources, vous pouvez bénéficier de la CSS qui vient compléter les remboursements de l'Assurance maladie.

Si vous êtes déjà couvert par Intérimaires Santé, elle peut couvrir votre famille.



L'AIDE DU FASTT

Dans les cas où vous adhérez de manière anticipée et/ou que vous choisissez l'option Famille, vous pouvez bénéficier d'une aide financière du FASTT.

Retrouvez le simulateur d'aides sur fastt.org

